

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 Décembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 21 Contre : Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 Décembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 Novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mmes DUBOSQ, PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. FORMENT à M. DARROUX, M. IGLESIAS à M. FANTON, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MME LASSALLE, M. LARAN.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2024.06.13 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CABINET DE RADIOLOGIE A LA MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'accueil d'un radiologue au sein du 1^{er} étage de la maison de santé pluridisciplinaire de Mirande.

Ce projet favorisant le maintien des services de santé sur notre territoire comprend des travaux de réaménagement d'un espace existant afin qu'il puisse y exercer son activité. La commune de Mirande sera porteuse de l'opération dont le montant s'élèverait à 85 000 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et études comprises).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement de cette opération sera tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant Total HT	Désignation	Montant Total HT
Travaux	76 655,07 €	Etat - DETR (35%)	29 902,27 €
Honoraires, études	8 780,00 €	Autofinancement (65%)	55 532,79 €
Montant TOTAL	85 435,07 €	Montant TOTAL	85 435,07 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le projet présenté.
- Approuve le plan de financement ci-dessus.
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,
Thierry VIDAL

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE le 09/12/2024
Le Maire,
Patrick FANTON